

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ADULTES

« FOREZ CROSSFIT TRAINING CAMP »

1 - INSCRIPTION / PAIEMENT

Conformément à l'article L 221-28 du code de la consommation, les personnes inscrites à un programme sportif ne bénéficient pas du délai de rétractation de quatorze jours.

Pour les inscriptions intervenant moins de trente et un (31) jours avant la date de démarrage, la totalité du prix du programme sportif est due à RP EVENTS. Pour les inscriptions à plus de trente et un (31) jours avant la date de démarrage, un acompte de 50 % du prix du programme sportif est impérativement demandé. La totalité du prix du programme sportif devra être payée au plus tard trente et un (31) jours avant le démarrage. Aucune inscription ne sera enregistrée par RP EVENTS sans le paiement de l'acompte correspondant. RP EVENTS se réserve le droit de refuser la présence de l'athlète sur le programme sportif choisi si la totalité du prix du programme sportif n'est pas payée avant la date de démarrage et conservera les sommes versées au titre des pénalités d'annulation.

Tous les règlements doivent se faire par virement ou chèque à l'attention de :

RP EVENTS

51 avenue de Rochetaillée

42 100 SAINT-ÉTIENNE

2 - MODIFICATION

A) De votre fait - Avant le départ

Le renoncement à l'une des prestations incluses dans le programme sportif ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement, y compris sur présentation d'un certificat médical. Toute modification du nom d'un participant est considérée comme une annulation et entraîne l'application des frais d'annulation prévus.

B) Du fait de RP EVENTS - Avant le démarrage du programme sportif

RP EVENTS peut être contraint de devoir modifier un élément essentiel du programme sportif en raison de circonstances qui ne lui seraient pas imputables, des motifs inspirés par l'intérêt général, ou la sécurité des participants.

RP EVENTS informera les participants de ces modifications, lesquelles pourront comporter une proposition d'éléments de substitution. Si vous n'acceptez pas les éléments de substitution proposés, vous restez libre de demander l'annulation de votre inscription avec le remboursement des sommes déjà versées.

C) Du fait de RP EVENTS - Après le démarrage du programme sportif

Durant le programme sportif, ce dernier peut subir des modifications ou des aménagements, en fonction des impératifs de sécurité ou des conditions climatiques du moment.

Dans ce cas, seuls les responsables de l'encadrement et RP EVENTS sont habilités à prendre la ou les décisions nécessaires. Ces modifications ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

3 - ANNULATION

A) De votre fait

Toute notification d'annulation doit être faite par lettre recommandée auprès de RP EVENTS :

RP EVENTS

51 avenue de Rochetaillée

42 100 SAINT-ÉTIENNE

le cachet de la poste faisant foi.

Dans tous les cas, RP EVENTS retiendra des frais de pénalités calculés sur le prix total du programme sportif et variant en fonction de la date d'annulation, selon les conditions figurant ci-dessous.

Frais d'annulation programme sportif :

Selon période avant le démarrage du programme sportif (pénalités calculées sur le prix net du programme) :

- Plus de 60 jours : 50%
- Entre 30 et 59 jours : 75%
- Entre 29 jours et le jour de démarrage ou en cas d'absence au démarrage sans annulation préalable : 100%

B) Du fait de RP EVENTS

RP EVENTS peut être exceptionnellement contraint d'annuler votre programme sportif si :

- le nombre minimum de participants n'est pas atteint et dans ce cas, RP EVENTS vous en informera au plus tard 21 jours avant le départ
- les conditions de sécurité l'exigent,
- en cas d'événements imprévisibles, y compris crise sanitaire majeure.

RP EVENTS vous proposera dans la mesure du possible un programme sportif équivalent à un coût comparable que vous serez libre d'accepter. Vous serez informé de l'annulation et de la proposition d'un nouveau programme sportif par RP EVENTS dans les meilleurs délais. Tout coût supplémentaire restera à votre charge. En cas de refus de ce nouveau programme sportif, RP EVENTS remboursera les sommes déjà versées. En dehors de ce remboursement, cette annulation n'ouvre droit à aucune indemnisation à quelque titre que ce soit.

4 - PRIX

Le prix de nos programmes sportifs *all inclusive* comprend les activités sportives, le matériel sportif, l'encadrement, l'hébergement, la restauration et les animations ainsi qu'une assurance en responsabilité civile incluse. Il comprend également le transport durant le programme sportif, hors transport aller depuis le lieu de résidence de l'athlète et transport retour jusqu'au lieu de résidence de l'athlète.

Les prix sont applicables dès parution. Ils n'ont pas de valeur contractuelle et vous sont confirmés lors de votre inscription. Ils sont susceptibles de modifications éventuelles qui s'appliquent à toutes les personnes déjà inscrites ou désirant s'inscrire.

Les éventuelles promotions et réductions ne sont ni cumulatives, ni rétroactives.

Une modification significative de l'une des données ci-dessous sera répercutée dans nos prix :

- Coût du transport lié notamment au coût du carburant ;
- Coût des énergies

5 - DOCUMENTS

Pour chaque programme sportif, une liste des documents nécessaires est éventuellement communiquée à titre d'information exclusivement. La responsabilité de RP EVENTS ne saurait être retenue à ce titre.

6 – TRANSPORTS

Il est interdit de transporter des produits illicites ou inflammables. Le conditionnement des bagages est sous l'entière responsabilité des athlètes. D'autre part, la responsabilité de RP EVENTS ne peut être recherchée en cas de vol ou de détérioration de vos effets personnels survenant à l'occasion des transports. Il vous est conseillé de ne pas laisser dans vos bagages d'objets de valeur, espèces, bijoux, appareils photographiques, clefs ou papiers d'identité. De plus, la responsabilité de RP EVENTS ne peut être recherchée en cas de vol ou de détérioration de vos effets personnels survenant à l'occasion d'un programme sportif.

Aucune modification des conditions de transport ne pourra entraîner une quelconque indemnisation de la part de l'UCPA à quelque titre que ce soit, même dans l'hypothèse où ces nouvelles conditions entraînent une modification du programme sportif prévu et / ou du prix.

7 - RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET DE PRUDENCE

Une extrême prudence est recommandée au cours du programme sportif afin d'éviter tout incident risquant de perturber le déroulement normal du programme sportif non seulement pour vous-même mais aussi pour l'ensemble du groupe.

Chaque participant doit se conformer aux règles propres au programme sportif.

RP EVENTS se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité ou le bien-être des autres participants.

Aucune indemnité ne sera due à ce titre.

Une caution garantissant le bon usage des locaux et du matériel sportif mis à votre disposition peut vous être demandée à votre arrivée. Cette caution ne prend pas en charge les éventuels frais supplémentaires de réparation ou de remplacement du matériel. Le montant de cette caution peut varier suivant le programme sportif et / ou le matériel sportif.

8 - MATÉRIEL

Les matériels fournis varient d'un programme sportif à l'autre.

Vous devez donc vérifier dans les informations pratiques reçues lors de votre inscription quel type de matériel individuel emporter.

Important

Tout matériel sportif vous appartenant reste sous votre responsabilité en cas de vol ou de dommages, la responsabilité de RP EVENTS ne pouvant être recherchée à ce titre. De plus, la responsabilité de RP EVENTS ne peut être recherchée en cas de vol ou de détérioration de vos effets personnels survenant à l'occasion d'un programme sportif.

Une caution garantissant le bon usage des locaux et du matériel sportif mis à votre disposition peut vous être demandée à votre arrivée. Le montant de cette caution peut varier suivant le programme sportif choisi et / ou le matériel sportif. Le matériel confié par RP EVENTS est sous votre responsabilité. En cas de détérioration de celui-ci, vous serez redevable du montant de la réparation ou de remplacement avant votre départ du centre.

9 - ASSURANCES

RP EVENTS a souscrit une assurance Responsabilité Civile pour le compte des athlètes auprès de son assureur. Les garanties au titre de l'annulation, de l'interruption, des accidents corporels ainsi qu'en cas de décès, n'étant pas incluses dans le coût du programme sportif, RP EVENTS vous conseille la souscription d'un contrat spécifique auprès de votre police d'assurance personnelle.

10 - RÉCLAMATION

Toutes les réclamations doivent être adressées, par lettre recommandée avec accusé de réception, accompagnées des justificatifs, en nous précisant le n° de votre dossier, à l'adresse suivante :

RP EVENTS

51 avenue de Rochetaillée

42 100 SAINT-ÉTIENNE

Toute réclamation après démarrage du programme sportif, doit être adressée dans le délai impératif de quinze jours après la date de fin du programme sportif.

Passé ce délai, aucun courrier ne pourra être pris en considération.

11 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la législation européenne en vigueur et en particulier dans le cadre du règlement général de la protection des données (Règlement UE 2016 / 679 du 26 avril 2016), les informations qui vous sont demandées sont nécessaires pour que votre inscription puisse être traitée par nos services.

Vos réponses sont obligatoires, le défaut de réponse rendant impossible votre inscription.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité des informations vous concernant, qui peut s'exercer à tout moment auprès de :

RP EVENTS

51 avenue de Rochetaillée

42 100 SAINT-ÉTIENNE

Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente.